

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

AVIS PUBLIC

Avis public est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil du 28 novembre 2018, le conseil a adopté le *Règlement numéro 18-518 modifiant le règlement numéro 97-77 concernant la tarification applicable aux demandes de révision administrative en matière d'évaluation foncière*.

Ce règlement a objet de réviser les tarifs de droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec dans le cadre d'une demande de révision et d'effectuer des corrections mineures afin de mettre aux normes actuelles les références aux lois contenues dans ce règlement.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web ainsi qu'au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC des Maskoutains durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Hyacinthe, le 11^e jour du mois de décembre 2018.

La greffière,



M^e Magali Loisel, avocate